VILLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 26329 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/06/2025

Objet : Délégation de fonction à M. André BATTEUX pour assister M. Nicolas MARGUERAT dans les affaires relatives aux anciens combattants

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 18/06/2025 Agent de transmission : Mohamed SAADI

Acte : Délégation de fonction à M. André BATTEUX.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 092 / ARRONDISSEMENT 3

Identifiant de l'acte : 092-219200128-20250618-26329-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/06/2025

MAGITEL-CL IDENTIFIANT D'ACTE : 092-219200128-20250618-26329-AR
ACCUSE PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 18/06/2025
PUBLIE LE 18/06/2025

VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

DÉLÉGATION À MONSIEUR ANDRE BATTEUX, CONSEILLER MUNICIPAL, POUR ASSISTER MONSIEUR NICOLAS MARGUERAT POUR LES AFFAIRES RELATIVES AUX ANCIENS COMBATTANTS

ARRÊTÉ

Le Maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine),

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, les articles l'article L2122-18, L 2122-21, L. 2122-22, L2122-23,

Vu la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Vu le décret 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 6,

Vu la délibération n°5 du 28 mai 2020 portant délégations du conseil municipal au Maire pour prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 15 avril 2024 donnant délégation de fonction à Monsieur Nicolas MARGUERAT, Maire-Adjoint, pour les affaires relatives aux anciens combattants, au devoir de mémoire et aux grands évènements,

Considérant qu'il y a lieu d'assister le Maire-adjoint délégué aux affaires relatives aux anciens combattants, au devoir de mémoire et aux grands évènements,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Monsieur André BATTEUX, Conseiller municipal, est chargé d'assister Monsieur Nicolas MARGUERAT, Maire-adjoint, dans l'exercice de sa délégation pour les questions relatives aux anciens combattants.

ARTICLE 2 : Lorsque le Conseiller municipal délégué bénéficiaire de la présente délégation estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le Maire par écrit précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ces compétences.

MAGITEL-CL IDENTIFIANT D'ACTE : 092-219200128-20250618-26329-AR
ACCUSE PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 18/06/2025
PUBLIE LE 18/06/2025

Un arrêté du Maire détermine en conséquence les questions pour lesquelles le Conseiller municipal délégué bénéficiaire de la présente délégation doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Juridique et Citoyenneté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- D'un recours gracieux. Dans l'hypothèse où la décision critiquée est maintenue, le requérant a la faculté de saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois :
 - soit à compter de la date de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ;
 - soit à compter de l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'accusé de réception par la ville de Boulogne-Billancourt de la demande de recours gracieux. En effet, le silence gardé pendant deux mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

- D'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise cedex ou par la voie de l'application informatique « télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- notifié à l'intéressé,
- transcrit au registre des arrêtés,
- publié sur le site internet de la Ville

Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le 18 JUIN 2025

Le Maire,

Pierre-Christophe BAGUET